

CONDITIONS ET GARANTIE LIMITÉE

Veillez lire les instructions d'installation et le programme de garantie avant l'installation. Les instructions d'installation doivent être suivies pour s'assurer que la garantie est valide. Ces documents sont disponibles au www.chidaca.com.

Le programme de garantie limitée s'applique sur les **planchers de bois franc** et les **planchers de bois franc contrecollé**. Il est offert à l'acheteur original des planchers et couvre l'installation originale du plancher. Il est non transférable. La garantie est limitée aux applications résidentielles seulement; elle ne s'applique pas aux applications commerciales ou industrielles.

Lors de la réception des planchers, veuillez inspecter tous les produits dans chaque carton avant l'installation permanente. Seuls des défauts de fabrication affectant plus de 5% du plancher seront pris en considération par le fournisseur/manufacturier. Les coûts encourus suite à l'installation de lames de bois affichant des défauts apparents ne sont pas couverts par la garantie. L'INSTALLATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRODUIT.

Le fini

Le fini est garanti dans des conditions normales d'utilisation résidentielle et d'entretien approprié. Dans le cas d'usure, la surface affectée doit être clairement visible et elle doit couvrir au moins dix pour cent (10%) de l'aire de la surface. Le cas échéant, il serait à la discrétion du fournisseur de décider de réparer, remplacer ou rembourser les matériaux défectueux seulement.

Cependant, il est à noter qu'une réduction de la brillance n'est pas considérée comme étant de l'usure et n'est pas couverte par la garantie.

La structure

Avant l'installation du plancher, l'installateur doit déterminer que l'environnement de chantier et l'état des surfaces sous-jacentes concernées répondent ou dépassent les normes spécifiées dans les instructions d'installation. La construction et le sous-plancher doivent être propres, structurellement solides, de niveau et sec. La garantie ne couvre pas les coûts encourus causés par l'état inadéquat de l'environnement de chantier ou du sous-plancher.

Le plancher installé dans des conditions environnementales normales ne devrait pas se déformer et le **plancher de bois franc contrecollé** ne devrait pas se décoller en raison d'un mauvais joint de colle interne dans les plis. Le cas échéant, il serait à la discrétion du fournisseur de décider de réparer, remplacer ou rembourser les matériaux défectueux seulement.

Veillez noter que les espaces mineures (fentes) entre les lames de plancher, variant d'une saison à une autre dépendant de la température et du taux d'humidité ambiante, font partie des caractéristiques des produits de bois franc et ne sont pas couvertes par la garantie.

Exclusions de garantie

Pour que la garantie soit valide, l'installation et l'entretien du plancher doivent être conformes aux instructions fournies.

La garantie ne couvre pas le travail et les dommages encourus dû aux retards de livraison, à la réception du mauvais produit, à l'installation incorrecte ou aux états inacceptables de chantier.

La garantie ne couvre pas les modifications, réparations et restaurations du plancher.

La garantie est basée sur l'utilisation résidentielle normale et ne couvre pas les dommages causés par la négligence, l'abus, les accidents, les éraflures des meubles, les égratignures, les bosselures, l'érosion, le gravier, le sable, les talons-aiguilles, les animaux domestiques, les insectes, l'entretien inapproprié et l'usure anormale.

CONDITIONS ET GARANTIE LIMITÉE

La garantie ne couvre pas le gondolement ou la déformation dû au manque d'espace d'expansion laissé autour des objets tels que les murs, les escaliers, les tuyaux, etc.

Tout problème visible uniquement sous un angle ou un éclairage particulier n'est pas considéré comme un défaut.

La garantie ne couvre pas les dommages causés par des conditions environnementales extrêmes telles que l'exposition excessive ou continue à la lumière du soleil directe, à la chaleur extrême, à l'humidité, à la sécheresse ou aux fluctuations rapides entre de telles conditions.

La température ambiante doit être autour de 22°C (16°C à 27°C). Le taux d'humidité ambiant doit se situer autour de 45% (40% à 55%) pendant toute l'année ou cela peut affecter négativement le plancher et annuler la garantie sur le produit. Les dommages causés par des problèmes d'humidité (exemples : gonflements, fissures, problèmes de plomberie) ne sont pas couverts par la garantie.

Le bois est un produit naturel et les stries minérales, les nœuds, les variations de grain et de la couleur font partie des ses caractéristiques. Des changements de couleur dans le bois devraient être prévus en tenant compte de l'âge du plancher et sont considérés souhaitable. De plus, le bois contractera ou augmentera naturellement en raison des changements de température et d'humidité, créant ainsi petites espaces (fentes) entre les lames de plancher. Les variations naturelles ne sont pas couvertes par la garantie.

Plancher de bois franc contrecollé : la garantie ne s'applique pas si le plancher a été installé avec de l'adhésif non-approprié. L'adhésif à l'uréthane est exigé. Comme exemples de produits recommandés : Bostik's / BST & BEST, DriTac 7400 & 7600 ou l'équivalent.

En cas de réclamation

Le propriétaire/installateur du plancher doit contacter le vendeur ou le magasin où il a acheté le plancher. La réclamation ne peut pas être acheminée directement au fournisseur/manufacturier.

Les obligations/responsabilités/garanties créées par une tierce partie sont exclues du présent programme de garantie et le fournisseur n'en est pas tenu responsable d'aucune façon.

La garantie est offerte à l'acheteur original des planchers et couvre l'installation originale du plancher. Il est non transférable.

La facture originale et la description détaillée/photos/échantillons du problème sont exigées. Une inspection professionnelle peut être nécessaires, et ce, au frais du client.